



**ARRETE N° 0017-2024**  
**REGLEMENTANT LA CIRCULATION**  
**Chemin des chenets**

Du 02 au 04 février 2024 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : raccordement réseau pluviale

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Du 02/02/2024 au 04/02/2024 inclus, la circulation de tous les véhicules empruntant chemin des chenets, sera interdite. L'accès se fera chemin de la Pallud.

**Article 2** : M. Schweitzer Geoffrey, 105 chemin des chenets 74500 Féternes - sera tenu de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Schweitzer Geoffrey
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. le Chef du Groupement du Chablais du S.D.I.S

Féternes, le 02/02/2024

Cyprien Tournier  
4ème Adjoint en charge de la voirie